



Au fil du Salon

A la pêche aux infos

N°10

Avril

2021

Pour lutter contre l'épidémie, respectez les gestes barrières et le port du masque, qui est toujours obligatoire. Le nouveau confinement étant prévu jusqu'au 3 mai, vous devez vous munir d'une attestation dès que vous dépassez un rayon de 10km autour de votre domicile. Le couvre feu a toujours lieu de 19h à 6h.

Appel à civisme : Il est indécent que nos agents municipaux prennent des risques COVID 19 en ramassant les masques jetés délibérément sur le domaine public. Il existe des poubelles!



Informations diverses:

-Horaires mairie: A partir du 12 avril, **les bureaux de la mairie seront fermés aux visiteurs les jeudis matin**. Les nouveaux horaires d'accueil du public sont désormais :

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30
Le jeudi de 13h30 à 17h30

-Pays Graylois: élection de Didier CHEMINOT en tant que nouveau président, avec à ses côtés Régis VILLENEUVE (mairie de Dampierre sur Salon représentant la CC4R) en 1er vice président, Christelle CLEMENT (CC des Monts de Gy) en 2ème vice président et Frederick HENNING (CC du Val de Gray) en 3ème vice président.

-Bientôt les beaux jours, l'éclairage public va laisser place à la lumière naturelle.

-Le bureau de tabac vient d'être repris par Clarisse FENDELEUR, avec de nouveaux horaires (susceptibles de changer selon la fréquentation):

lundi mardi jeudi vendredi 7h-12h30 / 13h30-19h
mercredi 7h-12h30
samedi 7h30-12h30 / 13h30-19h
dimanche 8h-12h

-**Amende ordures ménagères sur voie publique:** La présence de dépôts sauvages et le déversement de déchets de toute nature étant de plus en plus fréquents dans notre commune, un arrêté municipal est mis en place depuis le 9 avril 2021, exposant les contrevenants à une amende de 150 euros.

-Règlement place du Bosquet: Un règlement régissant l'accès et les activités sur la place du Bosquet a été mis en place par l'équipe municipale depuis le 15 avril 2021 (visible sur le tableau d'affichage de la mairie). Entre autre, **il interdit les chiens sur l'ensemble de la place du Bosquet**, avec la mise en place d'une amende de 150 euros pour lutter contre les déjections canines.

-De plus, **la rue Champ Martin** est désormais en sens unique sur toute sa longueur, jusqu'à la rue du Châtelet, et le parking place du Bosquet est fermé (pour rappel le parking en face de la poste permet un accès direct au Bosquet).

-Tous les sapins de Noël collectés ont été broyés et servent de protection aux arbres et plantes de la commune, pour éviter une consommation d'eau importante durant l'été.

- Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 : Fin des inscriptions sur les listes électorales le vendredi 14 mai dernier délai pour ces élections.

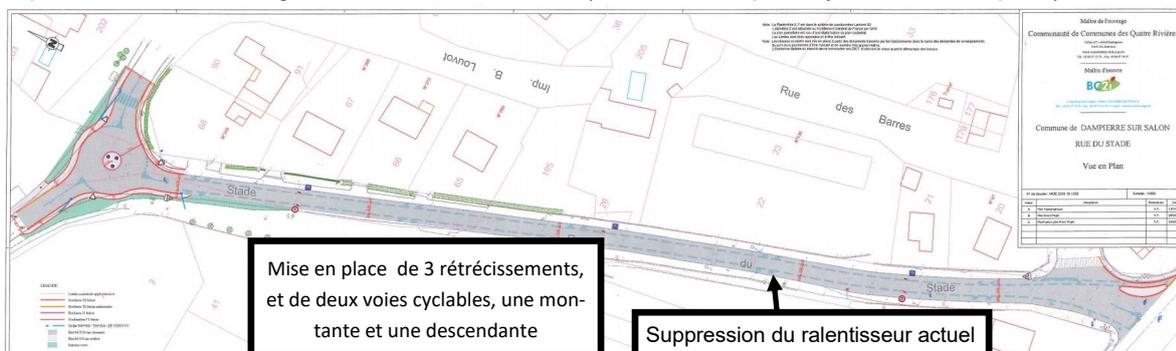


Travaux:

-A partir du lundi 19 avril, et jusqu'au 4 juin, la circulation dans le village de Delain est interdite en raison d'une réfection de la chaussée. Une déviation est mise en place, passant par Arc-lès-Gray pour les camions.

-Pour des travaux sur les conduites d'eau route de Champlitte, du 26 avril au 6 juin la rue Pierre Beauvalet et l'avenue Bernard Louvot seront mises à 30km/h. La circulation sera quant à elle régit par des feux tricolores sur la route de Champlitte.

-Les travaux pour terminer l'aménagement de la rue du Stade (ralentisseurs, piste cyclable et rond point), vont bientôt commencer.





Vie associative:

- Le Conseil Départemental de la Haute Saône a décidé de lancer un appel à projet ouvert aux associations pour permettre « un renouveau culturel, sportif et festif » durant l'été 2021. Une enveloppe, d'un montant total d'1 million d'euros a été prévue à cet effet, afin de permettre aux lauréats de cet appel à projets d'être soutenus financièrement pour l'organisation de manifestations ouvertes au public. Lien internet: <https://www.haute-saone.fr/index.php/ete-2021-ensemble/>



CC4R:

-Opération « **bons d'achat dans les commerces de proximité** »

La CC4R s'est engagée dans le Pacte Régional pour l'économie de proximité. Ce partenariat avec la région va permettre d'offrir 2 bons d'achat de 5€ à chaque foyer, chaque bon étant conditionné à une dépense de 20€ minimum. La liste des commerces de proximité vous sera communiquée ultérieurement.

Cette opération devrait avoir lieu du 1er juin au 31 octobre 2021 (sous réserve de l'ouverture de tous les commerces). Elle devrait permettre de contribuer à la relance des commerces fermés ou très pénalisés jusque-là tout en apportant un petit coup de pouce au pouvoir d'achat des habitants. Un joli effet de levier car les 15 000€ investis par la CC4R et abondés par la Région devraient permettre aux commerces locaux de la CC4R de générer un chiffre d'affaires de 200 000€.

-Aide à l'investissement matériel à destination des entreprises de moins de 10 salariés, renseignement au 03 84 64 50 50 ou adl2@cc4r.eu



Festivités:

-Via Francigena « road to Rome »: Pour marquer les 20 ans de l'AEVF, une longue marche relais, à parcourir à pied et/ou à vélo, sur les 3 200 km de la Via Francigena est organisée. Le 15 juillet, une grande marche de pèlerins en provenance de Champlitte fera étape à Dampierre sur Salon. Pour ceux qui le souhaitent vous pourrez vous joindre à cette marche.

- 8 mai : A vos agendas: La traditionnelle foire du 8 mai étant une nouvelle fois victime de la situation sanitaire, la municipalité souhaite néanmoins marquer le coup. Elle organise place du Bosquet un marché aux fleurs et plants.

-La cérémonie du 8 mai se tiendra en nombre restreint et sans public au monument aux morts.

-chasse aux « oeufs'nigmes »: Le lundi 5 avril, 65 jeunes explorateurs sont venus récupérer à la mairie leurs chocolats, après avoir participé à la chasse aux « œufs'nigmes » organisée au bosquet durant le week-end. Un grand merci à tous les participants, et merci pour tous les beaux dessins qui décorent désormais l'entrée de la mairie !



-Fleurir la Haute-Saône 2021: L'équipe municipale a décidé d'inscrire notre belle commune au palmarès 2021 des maisons, villes et villages fleuris, afin d'obtenir la labellisation ville fleurie. La commune s'inscrira aussi au concours des maisons fleuries, pour cela, contactez la mairie afin d'inscrire votre maison au concours. Différentes catégories sont possibles (jardins, fenêtres...).

